



## ■ Bulletin No. 82 L'heure est maintenant venue d'ajuster vos déclencheurs d'alarme pour l'an 2000

### Quelle est la date limite ?

S'ils veulent éviter d'encourir une responsabilité professionnelle et entendent se conformer aux principes d'une saine pratique commerciale, tous les avocats se doivent de tenir compte du problème qu'occasionne l'arrivée de l'an 2000. L'échéance fixée pour la découverte de solutions est plus proche que vous pourriez croire. Votre cabinet peut avoir besoin de temps pour s'entendre sur le remplacement des logiciels pour les mettre en application et pour former leurs utilisateurs. Votre banquier et votre assureur contre l'interruption des affaires vous inciteront fort à démontrer que vous êtes prêt. Et pour mettre à l'essai les nouveaux programmes qui ne commenceront à s'appliquer qu'à la fin de l'année civile ou immédiatement après, il vous faudra les avoir installés au plus tard le 31 décembre 1998. Les cabinets dont les calendriers de planification sont informatisés ont pu avoir constaté déjà l'apparition de dates informatiques postérieures au 1er janvier 2000 ou en constateront la présence dès demain.

### Un problème à facettes multiples

Nous sommes tous familiers maintenant avec un aspect du problème engendré par l'an 2000. La plupart des programmes informatiques moins récents n'utilisent que deux chiffres pour désigner l'année (par exemple 98). Ainsi, en 2000, l'ordinateur ne saura pas si la désignation de l'année (00) renvoie à 1900 ou à 2000. Par conséquent, il ne fonctionnera pas du tout ou emmagasiner, traitera, ordonnera ou échangera incorrectement des données. Les blocages de programmes seront faciles à détecter, mais les erreurs pourront entraver simplement le bon fonctionnement des applications ou finir par altérer petit à petit les données.

Et le problème est loin de se limiter à l'aspect informatique ; il s'étend aussi aux systèmes tels ceux qui vous permettent de déterminer les appels interurbains. En fait, tout dispositif dont la logique de traitement dépend des dates pourra être touché. On trouve dans une variété surprenante de dispositifs des puces de circuits informatiques intégrés. En voici des exemples :

- les machines de bureau : les photocopieurs, les télécopieurs et les répondeurs téléphoniques ;
- les systèmes de construction : les systèmes de chauffage, de ventilation, de climatisation, d'ascenseurs, de détection d'incendie et de sécurité ;
- les chronomètres et les horodateurs.

La conformité à l'an 2000 comporte aussi au moins quatre autres questions. Premièrement, les systèmes qui ne reconnaissent pas que 2000 est une année bissextile pourront produire des résultats inexacts dans le calcul d'une date de prescription ou autre échéance critique. Deuxièmement, certains bureaux d'avocats ont utilisé les mentions 1/1/99 ou 9/9/99 pour désigner tout autre chose que la date véritable, par exemple pour désigner une « date inconnue » ou un document « jamais détruit ». Les cabi-

nets doivent modifier avec soin toutes les données qui relèvent de l'ancienne logique, même s'ils achètent un nouveau système informatique pour résoudre d'autres aspects du problème occasionné par l'an 2000. Le besoin de refaire la conception des écrans et des grilles représente un troisième problème exigeant. Plusieurs écrans de saisie de données déjà surchargés sur l'ordinateur ne laissent place que pour des dates à deux chiffres, tout comme d'ailleurs leurs copies d'écran correspondantes.

Quatrièmement, les cabinets devront déterminer si leurs conventions régissant les noms des dossiers comprennent des dates à deux chiffres qui occasionneront des problèmes de tri ou de rappel de dossier. Une bonne gestion des risques exige qu'ils revoient et rectifient à temps leurs méthodes administratives afin d'assurer une gestion de travail continue et harmonieuse au bureau.

### Et qu'en est-il des problèmes que l'an 2000 causera à vos clients ?

Peu importe la branche du droit dans laquelle vous exercez – que ce soit par exemple le droit des sociétés ou celui de l'immigration, de la fiscalité et de la santé – vos clients seront touchés par les problèmes que causera l'arrivée de l'an 2000. Certains avocats prévoient assister à un flot de litiges, en partie parce que l'obligation fiduciaire des dirigeants des sociétés les forcera à recourir à la justice. Pour d'autres, ce flot que l'on prédit ne se produira pas pour plusieurs raisons : les propriétaires d'entreprises ne pourront blâmer autrui pour leurs anciens systèmes informatiques, les entreprises souscriront de l'assurance pour se protéger contre ce problème, il sera peu profitable d'intenter des poursuites en raison des sommes d'argent peu élevées qui seront en cause, les cabinets poursuivis pourraient risquer de fermer leurs portes ou un petit nombre de causes initiales fixeront le droit en la matière. Peu importe le nombre de causes, vous pourrez éviter d'encourir une responsabilité professionnelle en refusant de défendre ces causes, à moins que vous ne soyez très versé en droit de l'informatique, en responsabilité du fait du produit, en clauses d'exclusion et en garanties.

Voici quelques questions que vous pourriez porter à l'attention de vos clients :

- Les clients devraient examiner leurs contrats pour déterminer qui est tenu de réparer les problèmes causés par l'an 2000.
- Les clients devraient examiner leurs contrats d'assurance pour déterminer s'ils peuvent souscrire une couverture à l'égard des frais de conformité à l'an 2000.
- La conformité à l'an 2000 devrait faire partie des nouveaux contrats qui se prolongent au delà de l'an 2000.
- Vos clients qui régleraient eux-mêmes leurs problèmes d'ordre informatique pourraient de ce fait violer une disposition de garantie ou un droit de propriété intellectuelle.

- Les clients qui fournissent des services peuvent être tenus d'émettre des mises en garde contre leur propre défaut de conformité à l'an 2000 ou contre des perturbations prévisibles de service.
- Les clients qui sont des administrateurs et des dirigeants peuvent encourir une responsabilité professionnelle à l'égard de leur société et à leur propre égard s'ils ne règlent pas au sein de leur organisme la question de l'an 2000.
- Lors de l'évaluation d'une société ayant peu d'actionnaires en vue d'un acte de disposition de biens, il faudra tenir compte de l'incidence que pourra avoir son statut légal par rapport à l'an 2000.
- Les marchés boursiers et les vérificateurs exigent maintenant que soit divulgué le degré de conformité à l'an 2000.
- Les fusions et les acquisitions importantes exigent qu'il y ait vérification à l'égard de l'an 2000, tout comme que nous recommandons maintenant des vérifications environnementales.

### Quelle est l'envergure du problème à votre bureau ?

L'importance des problèmes causés par l'an 2000 varie selon la taille des cabinets : les petits cabinets qui se servent de logiciels de série éprouveront le moins de problèmes, tandis que les cabinets de taille moyenne disposant de logiciels personnalisés et de ressources internes insuffisantes en auront d'énormes. Certains gros cabinets établis de longue date exécutent des applications qui ont été conçues il y a de quinze à vingt ans au moyen de matériel de traitement des données désuet qu'ils devront probablement remplacer.

Il y aurait lieu de tenir compte de certaines questions :

- **L'édifice du bureau :** Sera-t-il toujours accueillant pour les clients ? Sera-t-il chauffé, éclairé, équipé d'ascenseurs ? Le propriétaire de votre édifice s'occupe-t-il de ces questions ?
- **Communications :** Serez-vous en mesure de communiquer avec vos clients ? Votre ordinateur s'allumera-t-il ? Votre système de traitement de texte et ses macros fonctionneront-ils ? Et votre réseau, votre système téléphonique, votre boîte vocale ou votre courrier électronique ?
- **Administration :** Vos systèmes administratifs seront-ils toujours efficaces ? Serez-vous capable de payer votre personnel ? Votre système de paie est-il conforme à l'an 2000 ? Serez-vous en mesure de comptabiliser les débours ? Le compteur de pages de votre photocopieur est-il conforme ? Serez-vous capable de consigner les appels interurbains ? Les nouveaux systèmes proposés vous permettent-ils d'avoir accès à vos archives ? Avez-vous prévu consacrer du temps pour la mise à l'essai des nouveaux systèmes administratifs et la formation à ceux-ci ?
- **Comptabilité :** Si vos systèmes tombent en panne, pourriez-vous continuer d'envoyer à vos clients vos notes d'honoraires ? Pourriez-vous remplir vos obligations concernant votre comptabilité de fiducie ? Pourriez-vous avoir accès à vos dossiers de fiducie ?
- **Dates de prescription :** Pourriez-vous continuer de disposer d'un memento des dates de prescription en bon état de fonctionnement ? Votre memento se trouve-t-il dans un gros ordinateur ou dans un monoposte qui ne pourra mémoriser les dates au 21e siècle ? Avez-vous aussi placé ailleurs votre memento des dates ? Manquerez-vous une date ? Consacrerez-vous des jours à recréer votre memento des dates de prescription ?

### Démarches à entreprendre dès maintenant

Le Groupe de travail sur l'an 2000 au Canada recommande que vos clients et vous mettiez en oeuvre immédiatement un plan écrit formel, qui comprendra au moins les démarches suivantes :

- Dresser l'inventaire de tous les systèmes et déterminer lesquels sont les plus essentiels.
- Déterminer quels codes ou quels systèmes informatiques doivent être remplacés.

- Convertir ou remplacer les systèmes défectueux.
- Faire l'essai du nouveau système et de ses interfaces.
- Prévoir des moyens de dépannage pour les systèmes qui ne pourront être réparés à temps.
- Surveiller l'état de préparation de vos associés principaux.

N'oubliez pas de dresser l'inventaire des fichiers des bases de données et des dossiers versés aux archives et d'actualiser votre inventaire chaque fois que vous ferez l'acquisition de nouveau matériel. Lorsque vous procédez à l'évaluation de la conformité de vos systèmes, vérifiez-les dans votre propre milieu et en vous servant de votre propre combinaison d'applications et de données. Ne laissez pas un premier succès vous tromper. L'ordinateur paraîtra parfois accepter la date, mais une fois rallumée, la machine aura oublié, ce qui vous obligera à retaper la date chaque fois que vous rallumerez la machine. Plusieurs logiciels juridiques d'usage courant peuvent mémoriser les dates au 21e siècle. Consultez les sites web de vendeurs ou communiquez avec le vendeur pour vous assurer que les versions que vous utilisez sont conformes. Et pensez à prendre des mesures de précaution sommaires comme imprimer sur support papier tous les fichiers de données ou encore être prêt à comptabiliser à la main les comptes d'heures et d'actes de procédure.

Vu sous un autre angle, le problème occasionné par l'an 2000 devient l'occasion d'améliorer les systèmes informatiques, les méthodes administratives et les modèles. Si vous utilisez l'an 2000 comme une occasion d'acheter un nouveau système informatique, demeurez conscient d'une autre question touchant la prévention des pertes.

Lorsque vous vendrez votre vieil ordinateur, effacez toutes les informations confidentielles qui se trouvent sur l'unité de disque dur en faisant un formatage de bas niveau afin d'écraser les anciens fichiers à l'aide de zéros. Si vous vous contentez d'un simple effacement, le nouveau propriétaire de votre vieil ordinateur pourra réussir malgré tout à récupérer les fichiers.

### Pour un complément d'information, visitez les sites suivants :

<http://www.cba.org/homef.asp/abc/year2000.html>

Liste de contrôle des questions juridiques établie par le Groupe de travail sur l'an 2000 de l'Association du Barreau canadien

[http://strategis.ic.gc.ca/sc\\_mangh/y2k/frmdoc/homepage.html](http://strategis.ic.gc.ca/sc_mangh/y2k/frmdoc/homepage.html)

Site Web d'Industrie Canada sur l'an 2000

[http://www.cc.columbia.edu/cu/ais/html/year2000\\_links.html](http://www.cc.columbia.edu/cu/ais/html/year2000_links.html)

Liens établis avec d'autres questions relatives à l'an 2000 et information de vendeurs de logiciels

<http://www.ncl.ac.uk/ucs/info/2000.html>

Sondages effectués par des vendeurs d'ordinateurs et comptes rendus de programmes de bases de données et de tableurs. Modifications pour Windows 3.1 et Windows pour Workgroups

<http://www.y2k.com>

Articles et conseils destinés aux avocats qui rédigent des contrats ou qui conseillent leurs clients et qui pourront être touchés par les problèmes informatiques en l'an 2000.

<http://www.cica.ca/>

L'Institut canadien des comptables agréés traitent de questions relatives à l'an 2000

<http://www.royalbank.com/year2000>

Le site web de la Banque Royale sur l'an 2000.

*Mille mercis à Marta Burns, du cabinet Witton Binder, d'Edmonton, à Laird Hunter, du cabinet Worton Hunter, d'Edmonton, et à Martin Kratz, du cabinet Bennett Jones Verchere, de Calgary*